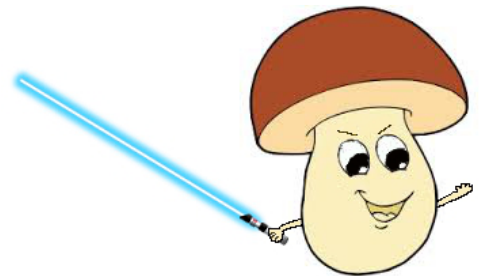


Nous avons la FORCE Mais pas tous les Pouvoirs!

Mettre fin à différentes rumeurs nous devons. Aigri il est, le personnage véhiculant de fausses informations. Alors, donner des explications nous devons.

Solidaires Finances Publiques, toujours fidèle à ses engagements, s'applique à préparer et à étayer, les différents dossiers des collègues, avant de les présenter devant les représentants de l'administration lors des CAP Locales. C'est la FORCE de notre organisation et nous en sommes fiers. Il est inadmissible et calomnieux d'entendre dire que durant les CAPL, Solidaires Finances Publiques « casse » des collègues pour soit disant leur barrer la route. Cela n'a jamais été et ne sera jamais notre ligne de conduite bien au contraire.

Oui, Solidaires Finances Publiques a fait une intervention auprès de la DDFiP du TARN dès que nous avons appris l'absence prolongée du responsable du SIE de Castres. Service dans lequel il manque déjà le fondé de pouvoir depuis plusieurs mois. Solidaires Finances Publiques a donc demandé à la DDFiP du TARN quelle solution elle comptait mettre en place afin de faire face à la situation. En effet, il n'est pas concevable de laisser un tel service sans responsable à sa tête, à moins de considérer, pour la circonstance, que les chefs de services ne servent à rien. NON, Solidaires Finances Publiques n'a pas le POUVOIR, comme nous avons pu l'entendre ici et là de nommer telle ou telle personne pour cet intérim, mais cela reste bel et bien la prérogative du Directeur.



La force de tous
les agents de la DGFIP

Emplois et postes vacants : gérer la misère...

14 emplois supprimés sur la DDFIP du Tarn, mais 3 "sauvés" par le biais d'un redéploiement des effectifs du contrôle fiscal au plan national. Doit-on encore rappeler qu'il n'y a pas de bon contrôle sans une bonne gestion ? Quant à l'avenir des trésoreries, les agents ne se demandent plus si leur poste va fermer, mais seulement quand...

	A+	A	B	C
Direction	-1 IP	-1 A	-1 B	-1 C
Services techniques				-1 C (Albi)
PCR	+1 IP		-1 B (Castres)	
BDV		+2 A		
TM Alban				-1 C
SIE Castres				-1 C
SIP Castres				-1 C
SIP/SIE Gaillac				-1 C
TM Graulhet				-1 C
TM Labruguière			-1 B	
SIP/SIE Mazamet				-1 C
TM Mazamet			-1 B	
	0	+1 A	-4 B	-8 C

Rappelons, pour mémoire, qu'il y a presque une trentaine d'emplois vacants sur la DDFIP... "heureusement" comblés par des agents ALD (A la Disposition du Directeur) ou EDR (Equipe Départementale de Renfort). Il est, en effet, plus facile de gérer la misère grâce à la flexibilité des ces emplois. D'ailleurs, s'il ne tenait qu'à la direction, tous les agents seraient ALD. "Malheureusement" pour eux, nous avons encore des règles de gestion qui nous protègent de la précarité et d'une plus grande dégradation de nos conditions de travail. Signalons au passage que, selon nous, les agents de l'EDR devraient être employés pour renforcer les services en difficulté (arrêts maladies, pics de charges, contexte particulier...), et non pour combler les emplois vacants.

Concentration, fusion, redéploiement : ça bouge dans le Tarn !

Le corollaire de ces suppressions d'emplois, ce sont les évolutions de structures et du réseau. Pour 2016, la démarche stratégique pour la DDFIP du Tarn se traduit par des réformes de services : concentration du Pôle Contrôle Expertise (PCE) sur 2 sites (au lieu de 4) et poursuite de la fusion Service Impôts des Particuliers (SIP) / Centre des Impôts Fonciers (CDIF).

La réorganisation du PCE a été présentée aux représentants des personnels en CHSCT le 15 octobre. Dans les faits, il s'agit de supprimer les antennes de Gaillac et de Mazamet en transférant les emplois respectivement sur Albi (1 B et 1 A) et Castres (1 B et 1 A). Les agents concernés ont une priorité absolue pour suivre la mission. A l'exception notable d'une collègue que ce déplacement n'arrange pas en terme de trajet domicile-travail, cette réorganisation ne soulève pas de problème incontournable du point de vue des conditions de travail. Au contraire, le rapprochement des équipes permettra une meilleure mutualisation et simplifiera le pilotage pour le chef de service. Une incertitude demeure cependant sur les conditions d'installations des collègues venant de Gaillac sur le site d'Albi. Le dimensionnement des bureaux alloués au PCE doit être revu à la hausse. Une solution a été trouvée en profitant de la réorganisation SIP/CDIF. De fait, les agents de Mazamet arriveront sur Castres dès le 1er janvier 2016, tandis que ceux de Gaillac rejoindront Albi, si les conditions le permettent, à compter du 1er septembre 2016.

D'un point de vue technique, cela pose néanmoins la question du lien gestion/contrôle entre Service Impôts des Entreprises (SIE) et PCE pour Gaillac et Mazamet. La solution proposée est celle de référents, qui iront sur site chaque semaine afin de faciliter les échanges. Mais pour combien de temps ? Une telle solution pourra-t-elle survivre aux éventuelles suppressions d'emplois ?

Autre grand projet pour 2016 : la DDFiP achève la fusion SIP/CDIF pour les sites de Gaillac et d'Albi. Ce projet a été présenté aux représentants des personnels lors du CHSCT du 17/11 et lors du CT du 01/12. La date d'effet de cette fusion est fixée au 1er septembre 2016.

Si la Direction se félicite de la fusion par la polyvalence effectuée en 2008 sur Castres et Mazamet, elle suit les recommandations de la Direction Générale pour 2016 en abandonnant la polyvalence au profit de la création de cellules foncières sur Gaillac et Albi. Cette évolution nous satisfait, car elle va dans le sens que nous défendons, à savoir celui du respect des missions foncières et de la reconnaissance de leur technicité. Notons cependant que le Directeur n'envisage pas, pour l'instant, de former des cellules foncières à Castres et Mazamet : la polyvalence reste la règle. Tant que cela convient aux agents, nous n'y voyons pas d'inconvénients, mais le jour où ceux-ci demanderont la création de cellules foncières (tout gérer au quotidien en SIP est de plus en plus difficile), la direction ne devra pas s'y opposer.

Pour Albi, la création de la cellule se fera sans difficulté puisque les agents du CDIF suivront leur mission. Il n'en va pas de même pour Gaillac, car il n'y aura sans doute pas d'agent d'origine CDIF pour pourvoir ces emplois transférés. Des solutions de renforts sont prévues en attendant d'avoir une cellule opérationnelle, mais les premiers temps risquent d'être difficiles d'autant que la fin d'année est un temps fort pour les réclamations sur le foncier. Nous avons encouragé la direction à anticiper ces problèmes en essayant de voir sur place si un agent volontaire souhaite se former aux missions foncières et en s'appuyant sur l'Équipe Départementale de Renfort (EDR), à condition là aussi de dispenser la formation nécessaire.

En parallèle à cette fusion, la question de l'accueil a largement été abordée. Force est de constater que la direction souhaite tout à la fois un accueil généraliste, mais avec des spécialistes, sans toutefois trop spécialiser car il ne faudrait pas trop encourager les usagers à fréquenter nos accueils... Bref, si vous avez du mal à suivre, c'est normal, mais un message reste clair : il faut désintoxiquer l'usager de l'accueil. Vous avez dit service public ?

Par ailleurs, l'évaluation des locaux commerciaux sera désormais faite uniquement par le Pôle d'Évaluation des Locaux Professionnels (PELP) de Castres. Le transfert de cette mission du CDIF d'Albi vers Castres s'accompagne du transfert de 2 emplois seulement. Selon l'avis des agents et du chef de service, ce n'est pas suffisant pour assurer l'ensemble des missions. La Direction se veut « optimiste » et avisera en temps utile. Nous sommes rassurés...

Quant au Pôle Topographique de Gestion Cadastrale (PTGC), il sera désormais basé à Castres, avec une antenne à Albi. Concrètement, cela ne change rien pour les géomètres. A ceci près qu'une partie de leur documentation est commune au PELP... qui lui ne sera que sur Castres. La Direction ne semble pas avoir encore tranché la question, même si a priori elle privilégierait le transfert de la doc sur Castres.



Qui a dit ?

" Ne payez pas ! "

Solidaires Finances Publiques adresse un grand merci à l'auteur de cette fabuleuse déclaration, M. Christian Eckert, Secrétaire d'Etat au Budget, à propos des impôts locaux. Lui et ses petits camarades nous ont bien "pourri" la fin d'année.

Nous savions depuis le début (2008), que la disparition progressive de la case E aurait des effets catastrophiques pour un bon nombre de contribuables. Manque d'anticipation ? Tentative de maintien de cette réforme issue de l'ère Sarkozy et retournement en vue des élections régionales ?

Ce qui est sûr, c'est que ce sont les agents qui ont dû gérer la colère des redevables en leur confirmant qu'il fallait payer, puis sont passés pour des *****, et ont enfin été mis sous pression pour réparer les dégâts.

L'expression de

Solidaires

81

Le conseiller du salarié

Avant... c'était pas mieux : d'un côté, un employeur qui veut licencier, parfois sans raisons valables, accompagné de son cadre, son comptable, son directeur des ressources humaines. En face, l'employé, seul, penaud, la casquette à la main, le regard baissé... J'exagère, mais si peu... Puis, la loi de 1991, qui définit le statut de "conseiller du salarié", est apparue (Macron était tout petit encore...).

Le rôle des conseillers est d'accompagner les salariés qui n'ont pas de représentants du personnel dans leur entreprise. Les conseillers ont une approche militante, c'est-à-dire dans votre intérêt, et sans concession pour l'employeur.

Ils sont choisis au départ par leurs syndicats respectifs en fonction des résultats aux élections prud'homales. En général, ils disposent déjà de quelques connaissances en droit du travail ; ensuite, ils bénéficient de formations syndicales. Les conseillers dépendent de la Direccte, l'inspection du travail qui rembourse à leurs propres employeurs leurs heures de mise à disposition. Ce sont des bénévoles : seuls les frais de déplacements sont pris en charge.

L'employeur a l'obligation, quand il convoque un salarié pour un licenciement ou une rupture conventionnelle, de lui préciser qu'il peut être accompagné d'un conseiller de son choix (les listes des conseillers au salarié sont consultables à la préfecture, à la Direccte, dans les mairies). C'est fou comme les employeurs sont compréhensifs et à l'écoute en présence des conseillers ! Leurs compte-rendus peuvent en effet servir lors d'un jugement prud'homal, et ils communiquent facilement avec la Direccte sur ce qui semble litigieux.

Souvent les employés découvrent qu'ils ont des droits au moment où l'ambiance "chauffe" au travail. A nous d'informer les personnes en difficultés sur le rôle important des conseillers. Un des documents de l'Union syndicale Solidaires en parle très bien, "L'entretien préalable en 7 questions". Le rôle de conseiller est de plus en plus important, même s'il faut relativiser en ces périodes sombres où des lois de gauche font plaisir au Medef, où les prud'hommes subissent de plus en plus d'attaques, où le code du travail semble trop épais à certains. Sur ce dernier point, n'oublions pas que chacune de ces pages représente une lutte et un peu plus de justice pour chaque citoyen.

Les élus tarnais et la loi de Finances 2016A l'Assemblée nationale (majorité à gauche) :

Mme Linda Gourjade (PS) : abstention

M Philippe Folliot (UDI) : contre

M Jacques Valax (PS) : pour

Au Sénat (majorité à droite) :

M Philippe Bonnecarrère (UDI) : pour

M Thierry Carcenac (PS) : contre

Le texte du gouvernement passe sans surprise en 1ère lecture à l'Assemblée grâce à la majorité. Il passe également au Sénat, mais sur le vote de la droite. En effet, la majorité sénatoriale a modifié le texte initial par le biais d'amendements.

Bref... peu d'élus pour défendre les fonctionnaires, mais certains, à droite, trouvent encore que nous sommes trop nombreux et trop bien payés (cf. notamment le compte-rendu des débats au sénat).

Gestion des Finances Publiques et des Ressources Humaines

(Rapport général sur la loi de Finances 2016 - Tome 3 - Annexe 16 - Principales observations)

Rapporteurs spéciaux : M Michel Bouvard (LR) et M Thierry Carcenac (PS)

"Les trois quarts des économies de la DGFIP reposent sur les crédits de personnel, avec la suppression de 2 130 ETP. Compte tenu des suppressions de postes très importantes depuis plusieurs années, cet effort n'a aujourd'hui de sens que s'il s'accompagne d'une rationalisation ambitieuse du réseau territorial, et de progrès en matière de simplification et de dématérialisation. Il importe de préserver les effectifs affectés au contrôle fiscal, qui donne cette année de bons résultats, notamment dans le cadre du service de traitement des déclarations fiscales rectificatives (STDR)"..... **Tout est dit !**